



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.034/F

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LA PARCELLE AR 267 PAR LA SOCIETE SARL POMPES FUNEBRES DE BRUNOY VAL D'YERRES - MARBRERIE GIROMINI

SEANCE DU 28/03/2024

LE JEUDI VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Marie-Hélène EUVRARD,		Monsieur Timotée DAVIOT,
Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Céline PAVILLON,		Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Nathalie ALCARAZ,		Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS,	Madame Christie GEY,	Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Evelyne BERTELLI,
Madame Elisabeth FALOU,	Monsieur Jean FIORESE,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN,			Madame Agnès BONAFOUS,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,		
Monsieur Jean-Marc TREUIL,	Monsieur Jean-Michel MATHY,		
Monsieur Kilé Olivier YENGE			

POUVOIRS :

Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur François FAREZ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tel : 01 69 39 89 89 fax : 01 60 46 30 89 Courriel : conseil.mairie@mairie-brunoy.fr www.brunoy.fr

Tout ou partie de cet extrait peut être imprimé sur demande.

SEANCE DU 28/03/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LA PARCELLE AR 267 PAR LA SOCIETE SARL POMPES FUNEBRES DE BRUNOY VAL D'YERRES – MARBRERIE GIROMINI

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article R. 2223-74, R 2223-1 et suivants,

VU le Plan local de l'urbanisme de la Ville approuvé,

VU le projet déposé par la SARL Pompes funèbres de Brunoy Val d'Yerres – Marbrerie Giromini, notamment sa notice descriptive, son dossier de permis de construire, sa notice décrivant le terrain et présentant le projet, sa notice d'accessibilité des personnes à mobilité réduite relative aux établissements et installations ERP, sa notice de sécurité incendie des locaux ERP de 5^{ème} catégorie, et l'ensemble des annexes,

Considérant la qualité de l'insertion du projet dans le quartier et en proximité des cimetières de la Ville,

Considérant que ce projet constitue un véritable service pour les personnes, les familles et les habitants de la Ville,

Considérant la nécessité de soumettre ce projet pour avis au Conseil municipal conformément aux dispositions de l'Article R 2223-74 du Code général des Collectivités locales,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 28/03/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LA PARCELLE AR 267 PAR LA SOCIETE SARL POMPES FUNEBRES DE BRUNOY VAL D'YERRES – MARBRERIE GIROMINI

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de construction d'une chambre funéraire sur la parcelle AR 267 par la SARL Pompes funèbres de Brunoy Val d'Yerres – Marbrerie Giromini.

ARTICLE 2 : DIT que cet avis du Conseil municipal sera transmis à Mme la Préfète de l'Essonne.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 29/03/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 02/04/2024 .

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.034/F

Objet de l'acte : AVIS SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE SUR LA PARCELLE AR 267 PAR LA SOCIETE SARL POMPES FUNEBRES DE BRUNOY VAL D'YERRES - MARBRERIE GIROMINI

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240328-BRU_DE_23593_1-DE

Date de l'acte : 28/03/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23593_1

Date de réception en Préfecture : 29 mars 2024